

La révolution démographique en Europe... Vieillesse active et retraites !

Synthèse des recommandations de l'Union européenne en matière de retraites

Mesdames, Messieurs,

Nous ne pouvons pas entamer le débat de cette journée de réflexion sans avoir une vue d'ensemble des diverses recommandations faites par l'Union Européenne issues d'une analyse complexe de la problématique du vieillissement de la population.

Aussi, je tenterai ce matin de vous en donner les grandes lignes.

Je me suis inspiré pour ce faire du « livre vert » édité en 2010 et qui avait pour objet d'ouvrir un débat européen par le lancement d'une vaste consultation sur les grands défis auxquels les systèmes de retraite doivent faire face et de voir comment l'Union Européenne peut aider les Etats membres à assurer dans la durée des retraites adéquates.

Il faut savoir que les réformes des retraites contribueront à la réalisation des objectifs de la stratégie « Europe 2020 » en matière de taux d'emploi et de viabilité des finances publiques à long terme.

Objectifs Europe 2020	
En matière d'emploi	Viser à assurer un taux d'emploi de 75 % des personnes âgées de 20 à 64 ans
En matière d'éducation	Viser à abaisser le taux de décrochage scolaire à moins de 10 % et à porter à 40 % le nombre de personnes de 30 à 34 ans obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur
En matière de pauvreté et d'exclusion sociale	Viser à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale

Le deuxième document est le « livre blanc », finalisé en février de cette année sous le titre « une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables ».

D'autres lectures ont enrichi cet exposé et je pense notamment au Guide de l'Europe sociale, édité par la Commission européenne sur le thème : « Démographie, vieillissement actif et retraites ».

Il ne m'appartient pas, bien entendu, de vous faire un exposé critique de ces divers documents mais bien de vous apporter de façon la plus objective possible une vue d'ensemble des recommandations européennes en la matière.

Les grands défis

C'est en premier lieu le vieillissement démographique.

En effet, les premiers groupes de citoyens issus du baby-boom approchent de la retraite et nous devrions observer une forte décroissance de la population en âge de travailler dès cette année.

Le sujet n'est pas neuf et déjà en 2001, le Conseil européen de Stockholm devait arrêter une stratégie en trois volets pour faire face aux répercussions du vieillissement sur les budgets des Etats en préconisant :

- la réduction rapide de la dette ;
- l'accroissement des taux d'emploi et de la productivité ;
- la réforme des systèmes de retraite, de soins de santé et de prise en charge de la dépendance.

Vivre plus longtemps n'est pas en soi une mauvaise chose et durant ces 50 dernières années, l'espérance de vie dans l'Union européenne s'est accrue de 5 ans et on prévoit pour 2060 une augmentation d'environ 7 ans.

De fait, s'il on compte aujourd'hui 4 personnes en état de travailler pour chaque personne de plus de 65 ans, elles ne seront plus que 2 d'ici 2060.

De plus, les marchés du travail connaissent d'autres scénarios comme une entrée différée dans la vie active à plein temps du fait par exemple de l'allongement de la période des études ou encore du départ à la retraite avancé.

Et même si la tendance à la retraite anticipée a commencé à s'inverser, la plupart des gens, et les femmes en particuliers, quittent encore le marché du travail bien avant l'âge ouvrant habituellement droit aux prestations de retraite.

Il y a donc un risque réel que l'adéquation des pensions se détériore ou plus clairement que les dépenses afférentes aux retraites augmentent de façon intenable. Le poids du changement démographique auquel il faut encore ajouter la crise qui touche l'Europe depuis 2008 fera que les finances publiques seront sous pression. Les dépenses publiques liées au vieillissement devraient dès lors augmenter sensiblement.

Modifier les systèmes de retraite

Modifier, pour l'Union Européenne, ne veut pas dire diminuer le volume des retraites mais bien les rendre plus viables car si rien n'est fait endéans les prochaines années, nous allons tout droit vers la catastrophe financière.

Il y a déjà une série de mesures prises par les Etats membres qui se sont efforcés de maintenir l'adéquation des retraites afin de mieux répondre à l'évolution des marchés du travail ainsi que de la répartition des rôles entre hommes et femmes.

Des quelques tendances remarquables, nous citerons particulièrement :

- L'encouragement d'une part plus importante de la population à travailler plus longtemps
- Le passage de systèmes ne comprenant qu'un seul pilier à des systèmes à plusieurs piliers

Pour mémoire, je rappellerais que selon les moyens de financement utilisés pour payer les pensions aux retraités, les pensions de retraite relèvent du 1^{er}, du 2^{ème} ou du 3^{ème} pilier de pension.

Premier pilier : c'est celui des régimes des pensions légales basés sur le principe de la répartition. Il est constitué et organisé dans le cadre de la sécurité sociale.

Deuxième pilier : celui des pensions complémentaires individuelles ou collectives octroyées par une entreprise ou un secteur d'activité à ses travailleurs via le paiement d'une rente ou d'un capital découlant d'une assurance complémentaire – qui ne relève pas de la sécurité sociale – venant à échéance à l'âge de la pension. Ce sont par exemple les assurances-groupe.

Troisième pilier : celui des assurances et épargnes individuelles et facultatives telles que les épargnes-pensions et les assurances vie.

Le livre vert attirait l'attention des décideurs politiques sur l'ampleur du changement démographique attendue durant les 5 prochaines décennies. Un premier bilan des résultats obtenus grâce aux réformes mises en œuvre par bon nombre d'Etats devaient être analysées là où le processus de réforme n'était pas suffisamment avancé. De plus, il fallait tenir compte de la crise financière et de ce que le reste de l'économie (et les budgets publics bien entendu) devrait pouvoir supporter.

La crise financière et économique

Personne n'ignore que cette crise financière et économique de la fin de la première décennie de ce siècle a dramatiquement aggravé le problème sous-jacent du vieillissement de la population. Les régimes de pension qu'ils s'agissent des régimes par répartition ou des régimes par capitalisation en ont pris un coup et tous les systèmes de retraite ont davantage de difficultés à tenir leurs promesses de prestations en raison de différents éléments tels que :

- la hausse du chômage ;
- le ralentissement de la croissance ;
- l'augmentation des taux d'endettement nationaux ;
- mais aussi la précarité des marchés financiers !

Et si les retraités actuels ont, jusqu'à présent, été parmi les citoyens les moins touchés par la crise, il n'en ira pas de même pour les futurs retraités si des mesures draconiennes ne sont pas prises dans les prochaines années.

La détérioration des finances publiques – conséquence immédiate de la crise financière – a anéanti pour certains Etats vingt années d'assainissement budgétaire. Cette crise pèsera lourdement sur les dépenses de retraites publiques à longue échéance du fait d'une croissance économique limitée et je vous rappelle qu'il s'agit des termes utilisés en 2010 dans le « livre vert » et que depuis, les prévisions de croissance sont à la baisse et qu'on parle de plus en plus de récession économique.

D'autre part, la chute des taux d'intérêt et de la valeur des actifs a affaibli les taux de rendement et la solvabilité des régimes par capitalisation (les fameux 2^{ème} et 3^{ème} piliers des régimes de retraite). En 2008, souligne la Commission européenne, les fonds de pension privés ont perdu plus de 20 % de leur valeur et je ne suis pas en mesure de vous communiquer les pourcentages d'aujourd'hui qui n'ont certainement pas évolué positivement.

Et incontestablement, la crise aura des retombées sur les futures retraites pour plusieurs raisons :

- de nombreux travailleurs auront perdu leur emploi et subiront des périodes de chômage plus ou moins longues ;
- d'autres seront contraints d'accepter des salaires plus bas ;
- d'autres encore devront accepter un travail à temps partiel.

Pour lutter contre les effets de la crise, le « livre vert » suggère d'ajouter de nouvelles dimensions au programme de réformes préexistant dont :

- la nécessité de plus en plus pressante de combler les lacunes en matière d'adéquation des retraites ;
- la nécessité de plus en plus pressante d'adopter des réformes qui renforcent la viabilité des finances publiques ;
- la priorité à accorder à l'augmentation de l'âge effectif de départ à la retraite ;
- la nécessité de revoir la réglementation des régimes de retraite par capitalisation ;
- la nécessité de veiller à ce que les marchés financiers soient réglementés de manière efficace et intelligente compte tenu du rôle croissant des fonds de pension.

D'entrée de jeu, le livre blanc commence par ces mots :

- à moins que les femmes et les hommes, qui vivent plus longtemps, travaillent également plus longtemps et épargnent davantage pour leur retraite, l'adéquation des pensions ne pourra plus être garantie car l'accroissement des dépenses que cela impliquerait serait intenable !
- l'espérance de vie augmentera de 7,9 % pour les hommes et de 6,5 % pour les femmes entre 2010 et 2060 (c'est vrai que les hommes ont un peu de retard à rattraper sur les femmes en durée de vie).

Et ce n'est pas tout car si le « livre vert » en a fait mention, ici on insiste pour dire que les perspectives sont encore aggravées par la crise financière et économique actuelle. C'est dire que cette crise dont on parlait en 2010 est toujours d'actualité et d'aucuns parlent aujourd'hui de crise structurelle.

Tous les régimes de retraite sont touchés :

- ceux par répartition (1^{er} pilier) souffrent de la baisse de l'emploi et donc de la diminution des cotisations de retraite ;
- les régimes par capitalisation (2^{ème} et 3^{ème} piliers) sont touchés par la diminution des rendements et de la valeur des actifs.

Il y a donc urgence d'élaborer et d'appliquer des stratégies globales d'adaptation des systèmes de retraite à l'évolution économique et démographique.

L'objectif de l'Union européenne dans le cadre de la réforme des retraites est d'atteindre deux des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020, à savoir relever le taux d'emploi à 75 % et réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté d'au moins 20 millions.

Quels sont les défis actuels en matière de retraites ?

Nos systèmes de retraite reposent sur les cotisations, les impôts et l'épargne des travailleurs. Le but, c'est de faire en sorte de maintenir l'équilibre entre les cotisations et les droits, et entre le nombre de cotisants actifs et le nombre de bénéficiaires retraités.

Mais comment garantir la viabilité des régimes de retraite ?

Aujourd'hui, les pensions de retraite représentent plus de 10 % du PIB et probablement 12,5 % en 2060 pour l'Union européenne dans son ensemble. Il y a bien sûr des différences notoires entre Etats car si l'Irlande consacre aux retraites 6 % du PIB, l'Italie en est à 15 %.

Il faudra dès lors trouver de nouveaux ajustements du côté des dépenses, combinés à des mesures renforcées visant à stimuler les taux d'emploi et la productivité.

Et comme je le citais en début d'exposé, c'est déjà en 2001 que le Conseil européen de Stockholm s'était penché sur la rédaction d'un pacte de stabilité et de croissance.

Si nous voulons maintenir l'adéquation des prestations de retraite, les réformes récentes en cette matière ont tendance à maintenir ou améliorer la protection contre la pauvreté mais cependant, la plupart de ces réformes verront des taux de remplacement (pensions par rapport aux revenus antérieurs) inférieurs dans l'avenir. Cette diminution attendue des taux de remplacement sera inéluctable dans l'hypothèse où l'âge de la retraite reste inchangé.

Un deuxième facteur est celui du défi du vieillissement, souvent illustré par le doublement du rapport de dépendance des personnes âgées (nous parlons ici du rapport entre les plus de 65 ans et les 15 à 64 ans) qui passera de 26 % en 2010 à 50 % en 2050. Le véritable nœud du problème réside en fait dans le rapport de dépendance économique qui correspond *au rapport en pour cent entre le nombre de chômeurs et de retraités et le nombre de travailleurs*. C'est à ce titre que l'Union européenne se fixe dans sa stratégie Europe 2020 un taux d'emploi de 75 % dans la classe d'âge des 20 à 64 ans.

A l'heure actuelle, la retraite représente environ un tiers de la vie adulte et le principe défendu par le « Livre blanc » est que si l'on ne modifie pas les politiques, cette proportion augmenterait sensiblement en même temps que l'espérance de vie. On sait en plus que le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans était inférieur à 50 % en 2010 dans l'Union européenne. Nous constatons cependant une grande diversité entre Etats membres, le taux allant de 30,2 % à Malte à 70,5 % en Suède (ce qui est quand même assez exceptionnel), la Belgique se maintenant dans le haut du peloton avec seulement 37,3 % d'actifs dans cette tranche d'âge.

Taux d'emploi des travailleurs âgés (de 55 à 64 ans) dans les Etats membres de l'Union européenne en 2010 (source ESTAT)

1	Malte	30,2 %	15	Tchéquie	46,5 %
2	Pologne	34,0 %	16	Lettonie	48,2 %
3	Hongrie	34,4 %	17	Lituanie	48,6 %
4	Slovénie	35,0 %	18	Portugal	49,2 %
5	Italie	36,6 %	19	Irlande	50,0 %
6	Belgique	37,3 %	20	Pays-Bas	53,7 %
7	Luxembourg	39,6 %	21	Estonie	53,8 %
8	France	39,7 %	22	Finlande	56,2 %
9	Slovaquie	40,5 %	23	Chypre	56,8 %
10	Roumanie	41,1 %	24	Grande-Bretagne	57,1 %
11	Grèce	42,3 %	25	Danemark	57,6 %
12	Autriche	42,4 %	26	Allemagne	57,7 %
13	Bulgarie	43,5 %	27	Suède	70,5 %
14	Espagne	43,6 %			

Si c'est aux Etats membres qu'incombe la responsabilité première de l'élaboration de systèmes de retraites, le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne exige que celle-ci soutienne et complète l'action des Etats membres dans le domaine de la protection sociale (article 153) et qu'elle prenne en compte les exigences liées à la garantie d'une protection sociale adéquate dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques (article 9).

Et donc l'Union européenne dispose de toute une série d'instruments stratégiques pour aider les Etats membres tout en respectant les responsabilités de ceux-ci. Le « livre blanc » vise dès lors à orienter ses instruments stratégiques vers un meilleur soutien aux efforts consentis par les Etats membres et propose une série d'initiatives qui vont de mesures législatives concernant les incitations financières à la coordination des politiques.

Quelles sont les réformes préconisées par l'UE dans le domaine des retraites ?

L'enjeu : mettre en place en matière de retraite un système financièrement viable afin de fournir aux retraités des revenus adéquats et permettre aux personnes âgées d'avoir un niveau de vie décent et d'être financièrement indépendantes.

Ces grandes orientations recommandées par l'Union européenne pour les réformes des retraites sont au nombre de 5 :

- a) adapter l'âge de la retraite pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie ;
- b) limiter l'accès aux régimes de retraite anticipée et aux autres possibilités de sortie prématurée du marché du travail ;
- c) favoriser l'allongement de la vie professionnelle en améliorant l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, en adaptant les lieux de travail à une main-d'œuvre plus diversifiée, en développant les possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés et en promouvant le vieillissement actif et en bonne santé ;
- d) égaliser l'âge ouvrant droit aux prestations de retraite pour les hommes et pour les femmes ;
- e) encourager le développement de l'épargne-retraite complémentaire afin d'accroître les revenus des retraités.

A. Trouver un équilibre entre la durée de la vie professionnelle et la durée de la retraite

Les recommandations pour adapter l'âge de la retraite en tenant compte de l'augmentation de l'espérance de vie furent adressées à chaque Etat membre en juillet 2011. L'adaptation de l'âge ouvrant droit aux prestations à l'espérance de vie pourrait contribuer à stabiliser l'équilibre entre la durée de vie professionnelle et la durée de la retraite. Elle pourrait aussi permettre des économies budgétaires représentant plus de la moitié de la hausse prévue des dépenses consacrées aux pensions au cours des cinquante prochaines années.

Plusieurs cas de figure :

- certains Etats tentent de retarder le départ à la retraite en augmentant le nombre d'annuités requis pour obtenir une pension complète comme en République tchèque, en Grèce, ou en Italie et en France ;
- d'autres – comme le Portugal notamment - optent pour un lien entre le niveau de prestations de retraite et les augmentations de l'espérance de vie ;
- tandis que certains Etats comme l'Allemagne et la Suède - par exemple - font dépendre le niveau des prestations de l'équilibre financier du régime de retraite, sur lequel se feront sentir les effets de l'évolution démographique et de la croissance de l'espérance de vie.

Mais dans l'ensemble, la plupart des Etats membres offrent aux travailleurs la possibilité de recevoir une retraite plus élevée en travaillant plus longtemps, leur permettant ainsi de compenser la diminution de la valeur des pensions à un âge de départ à la retraite donné et de préserver ainsi l'adéquation de leurs pensions.

Mais, me direz-vous, n'y aurait-il pas un problème vis-à-vis des jeunes demandeurs d'emploi ? Le relèvement de l'âge effectif de départ n'aurait-il pas comme conséquence immédiate d'opposer les intérêts des jeunes à ceux des plus âgés ? L'Union européenne argumente à cette problématique bien légitime que finalement, dans les Etats membres qui enregistrent les taux d'emploi les plus élevés des travailleurs âgés, on enregistre aussi que les taux de chômage des jeunes sont les plus bas parmi les 27. A long terme, l'UE estime que le nombre d'emplois n'est pas fixe mais dépend notamment de l'offre de travailleurs qualifiés. La disponibilité accrue de travailleurs âgés expérimentés renforcera le potentiel de croissance de l'Europe et créera ainsi davantage de possibilités et de meilleures conditions de vie pour les jeunes comme pour les plus âgés.

Somme toute, l'offre de meilleures possibilités aux personnes de tous âges fut au cœur de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle 2012.

B. Limiter l'accès à la retraite anticipée

L'Union européenne préconise à ce sujet ni plus ni moins que la suppression des possibilités injustifiées de retraite anticipée applicables à tous les salariés ou à certaines professions.

Dans certains Etats membres en effet – comme l'Autriche, la Belgique ou encore le Luxembourg - le système de retraite légal permet aux personnes dont la période de cotisation est complète de partir à la retraite avant l'âge ouvrant normalement droit aux prestations. Ces réformes devraient non seulement viser à relever les âges ouvrant droit à la retraite et si cela s'avérait nécessaire, cela impliquerait de toucher à la durée des périodes de cotisation, afin qu'elle reflète l'augmentation de l'espérance de vie.

On tiendrait cependant compte des périodes de cotisation – même si ces périodes augmentent – afin d'être conformes et appropriées à l'égard des personnes ayant commencé leur carrière très jeune et plus particulièrement aux travailleurs non qualifiés dont l'espérance de vie et la santé sont souvent moins bonnes.

Cela fait débat, raison pour laquelle nous avons voulu au cours de cette journée aborder la thématique de la pénibilité.

Mais, vous devez savoir que les Etats membres réforment leurs régimes de retraite anticipée de différentes façons :

- en exigeant des employeurs qu'ils supportent la totalité ou au moins une part importante des coûts de prestations de retraite anticipée ;
- en proposant aux travailleurs qui exercent un emploi particulièrement pénible ou dangereux d'autres solutions que la retraite anticipée comme la mobilité professionnelle par exemple ;
- en réduisant ou en supprimant carrément le niveau des prestations des régimes spéciaux.

Il est clair cependant que les restrictions en matière de possibilité de retraite anticipée doivent veiller à ce que les personnes qui ne sont plus en mesure de travailler plus longtemps puissent bénéficier d'une sécurité adéquate quant à leurs revenus.

C. Favoriser l'allongement de la vie professionnelle

Mais, la suppression progressive des régimes de retraite anticipée doivent nécessairement s'accompagner de mesure visant la santé des travailleurs sur leur lieu de travail au risque de voir que le résultat positif sur les finances publiques ne soit pas à la mesure de l'effet escompté par une augmentation du nombre de personnes dépendant d'autres types de prestations autres de chômage, d'invalidité, d'aide sociale, etc.

D'autre part, si les travailleurs ne peuvent rester actifs plus longtemps, le risque de pauvreté parmi les personnes âgées s'en trouverait accru.

Et donc, il sera indispensable que soient prises des mesures de solidarité avec ces personnes incapables de prolonger leur carrière.

L'état de santé des personnes proches de l'âge de la retraite est donc un facteur important. Il est essentiel dès lors d'investir dans la prévention des maladies pour conserver et développer une main-d'œuvre productive et en bonne santé capable de continuer à travailler plus longtemps afin de réduire le nombre de départs prématurés à la retraite pour cause de maladie et relever ainsi le taux d'activité des plus de 55 ans et à faire baisser quelque peu la pression exercée sur les retraites.

Nous pourrions encore citer d'autres mesures comme :

- la révision des âges obligatoires de départ à la retraite qui ne se justifient pas ;
- la promotion de la santé et de la sécurité au travail ;
- l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie ;
- l'adaptation des lieux de travail aux besoins des personnes plus âgées ;
- le développement du travail à temps partiel combiné à une retraite partielle ;
- des emplois de fin de carrière adaptés ;
- etc.

D. Supprimer les disparités entre les hommes et les femmes en matière de retraite

Nous savons qu'il y a des disparités considérables entre les taux d'emploi des femmes et des hommes de 55 à 64 ans. Il y a lieu d'y accorder une attention toute particulière aux aspects d'égalité hommes-femmes liés à l'allongement de la vie professionnelle et au vieillissement actif y compris des mesures telles que :

- faciliter la conciliation du travail et des responsabilités familiales ;
- réduire les écarts entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de salaire ;
- améliorer l'employabilité des deux sexes ;
- égaliser les âges ouvrant droit aux prestations de retraite d'ici 2020 ;
- etc.

Il y aurait un long débat sur ce sujet de l'égalisation des âges ouvrant droit aux prestations de retraite et l'analyse doit porter sur un réel problème de société car les disparités entre les femmes et les hommes en matière de pensions sont le résultat des différences entre les deux sexes dans le domaine de l'emploi, du salaire, des cotisations, des interruptions de carrière, du travail à temps partiel lié à des responsabilités familiales.

La réduction des inégalités entre les sexes en facilitant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée aura des effets positifs indirects à long terme sur les systèmes de retraite car s'il est plus facile de fonder une famille, les taux de natalité progresseront et la diminution des personnes en âge de travailler sera atténuée.

E. Développer l'épargne-retraite complémentaire privée

Enfin, le « livre blanc » fera encore quelques suggestions quant au développement de l'épargne-retraite complémentaire même si la crise a mis en évidence la vulnérabilité des régimes de retraite par capitalisation (nos 2^{ème} et 3^{ème} piliers dont je faisais mention en début d'exposé) aux crises financières et aux ralentissements de l'activité économique.

A ce titre, l'Union européenne dispose de compétences législatives par notamment :

- la directive relative à la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur et
- la directive concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle.

Deux directives prises bien avant la publication du « livre vert » mais aussi de la crise financière.

Quels sont dès lors les instruments de l'Union européenne ?

Pour l'instant, ce sont les Etats membres qui ont la pleine responsabilité de leur politique en matière de retraite.

L'Union européenne souhaite cependant développer un éventail d'instruments pour promouvoir des retraites adéquates.

En matière législative, l'Union européenne n'a pas le pouvoir de légiférer sur la conception proprement dite des systèmes de retraite des Etats membres mais Elle peut légiférer dans les matières qui concernent :

- le fonctionnement du marché intérieur (libre circulation des personnes, libre prestation des services, protection des consommateurs) ;
- la lutte contre la discrimination pour protéger les droits des travailleurs.

En matière de financement, l'Union européenne peut mobiliser des fonds pour atteindre certains objectifs stratégiques ayant trait aux retraites par le biais principalement du Fonds social européen qui peut contribuer à l'amélioration de l'employabilité et des possibilités d'emploi des travailleurs âgés.

Et enfin, en matière de coordination des politiques, le « livre blanc » propose un vaste ensemble d'initiatives concernant les deux principaux axes des réformes mentionnés dans les analyses annuelles de la croissance, à savoir :

- équilibrer la durée de la vie professionnelle ;
- la durée de la retraite
- le développement de l'épargne-retraite complémentaire privée.

Le « livre blanc », somme toute, constitue une base importante sur laquelle il est possible de bâtir une coopération indispensable avec les Etats membres, le Parlement européen et les partenaires sociaux.

F. Conclusions

Le « livre blanc » suggère pour chaque Etat membre des recommandations relatives aux retraites en proposant une stratégie pour des retraites appropriées, viables et sûres pour les prochaines décennies.

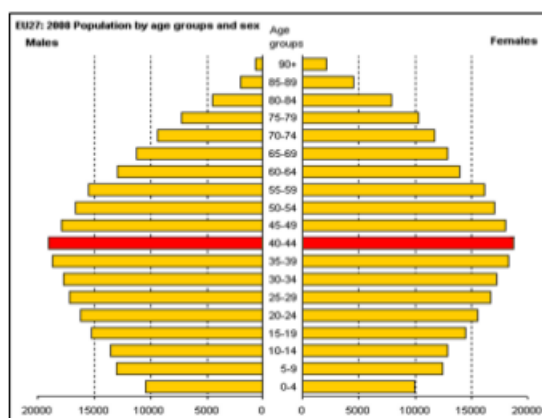
La crise de la dette souveraine révèle à quel point il est important pour l'Union européenne que chaque Etat membre parvienne à faire face aux menaces qui pèsent sur son système de retraite et je suppose que Madame Fasquelle, membre du Bureau fédéral du Plan nous exposera dans les grandes lignes des propositions qui concernent notre pays.

Les Etats membres, les institutions européennes et l'ensemble des acteurs, en particulier les partenaires sociaux, doivent conjuguer leurs efforts pour relever les défis inhérents au vieillissement de la population en favorisant le vieillissement actif, nouvel atout pour que les systèmes de retraite contribuent à la croissance en Europe dont l'un des objectifs est de préserver le niveau de vie des Européens les plus âgés.

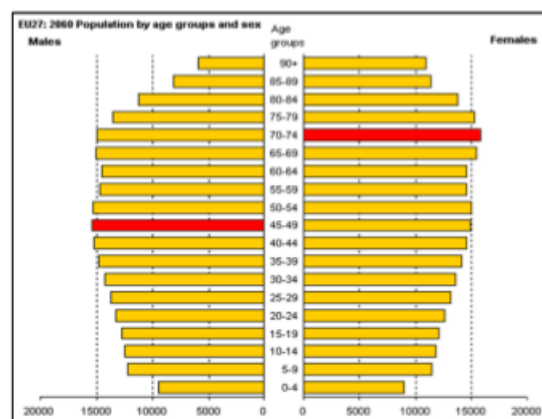
Annexes

Figure 1: Demographic structure of the population in 2008 and 2060

2008



2060



Graphique 1: Évolution démographique par rapport à l'année précédente, UE-27, 1996-2061

